

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze, le trente du mois de mars, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 23 mars 2012 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents (11) : MM. SLOVAK, ULMI, CHAMPION, POTTIER, BOULAY, DRONIOU, Mmes DE CLERCQ, DOMBRE, JOCARD, DAURON.

Absents (4) : MM. AURIOL, ROULLEAU, Mmes BOITELLE, ROGER.

Procurations (2) : M. AURIOL donne procuration à M. SLOVAK, Mme BOITELLE donne procuration à M. ULMI.

Secrétaire de séance : N. DE CLERCQ.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 24 février 2012.

1 – DELEGUE SUPPLEANT COMMUNAUTAIRE

Le Maire rappelle au conseil qu'il a été désigné en qualité de délégué communautaire titulaire d'Agglopolys le 28 octobre dernier. Lors de la séance de conseil il a été également désigné (officieusement) Nadège DE CLERCQ en qualité de délégué suppléant. Le cadre juridique des suppléants étant maintenant prévu par la loi du 29 février 2012, la communauté d'agglomération a modifié ses statuts en conséquence le 29 mars 2012 pour intégrer les délégués suppléants dans la composition du conseil communautaire.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois qui intègre les délégués communautaires suppléants dans la composition du conseil communautaire,
- **ADOpte** les nouveaux statuts,
- **DEMANDE** à M. le Préfet de Loir-et-Cher de bien vouloir arrêter la modification et les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois au terme de la consultation,
- **DESIGNE** Mme DE CLERCQ Nadège, en qualité de délégué communautaire suppléant.

Cette désignation ne sera effective qu'après l'arrêté du Préfet sur la modification des statuts.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

2 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire rappelle la délibération du conseil du 24 février 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

En 2002, la commune avait institué le Droit de Prémption Urbain sur la commune pour toutes les zones U du POS et il convient d'instituer de nouveau le DPU dans le cadre du PLU.

Le Droit de Prémption Urbain permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'intérieur d'un périmètre déterminé.

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur l'intégralité des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 février 2012 : zones UA, UB, UBg, UE, 1AU, 1AU a et 1AUb
- **DONNE DELEGATION** au Maire d'exercer le DPU et de rendre compte de ses décisions à chaque réunion de conseil municipal ordinaire.

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

3 – EMPRISE COMMUNALE RUE CREUSE ET CHEMIN DES CROCS DE CHEVRE

Le Maire informe le conseil qu'une emprise communale avait été prévue il y a longtemps pour élargir le carrefour de la rue Creuse et du chemin des crocs de chèvre. Cette cession gratuite à la commune n'a jamais été régularisée chez le notaire. Les parcelles ont fait l'objet d'un rebornage en 2011 suite à une vente.

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de régulariser l'emprise communale au carrefour de la rue Creuse et du chemin des crocs de chèvre et accepte la cession à titre gratuit à la commune des parcelles cadastrées B1697 (241 m²) et B 1700 (17 m²).
- **CHARGE** Maître HEME de LACOTTE, Notaire à Herbault, d'établir l'acte de cession,
- **CHARGE** le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- **ACCEPTTE** de prendre en charge les frais d'acte.

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

4 – AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES D'HERBAULT

La commune a signé une convention avec le Relais Assistantes Maternelles d'Herbault (RAM) et la CAF41 (contrat enfance jeunesse) fin février 2008 pour 4 ans.

La CAF41 désire faire coïncider les contrats enfance jeunesse avec les années civiles et donc prolonger le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2012 pour le renouveler en contrat 2^{ème} génération à partir de 2013.

Il est nécessaire de prévoir un avenant à ce contrat.

Le conseil municipal :

- **ACCEPTTE** l'avenant qui prolonge le Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher dans le cadre du Relais d'Assistantes maternelles d'Herbault,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

5 – TRANSFERT DE COMPETENCE AU SIVOS

Suite à la mise en place d'une délégation de service pour le transport scolaire, la régie de transport de scolaire a été dissoute le 31/12/2011 et la compétence est reprise par le SIVOS qui a pris sa délibération le 15 mars 2012.

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de conserver la compétence « transport scolaire » au sein du SIVOS,
- **AUTORISE** le SIVOS à exercer cette compétence en régie concédée.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

6 – COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF

Compte de gestion examiné en comité consultatif des finances le 23 mars et envoyé par mél aux conseillers le 27 mars.

Le conseil approuve le compte de gestion 2011 du receveur pour le budget du lotissement de la Corne du Cerf, conforme à la comptabilité administrative du Maire.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF

Compte administratif examiné en comité consultatif des finances le 23 mars et envoyé par mél aux conseillers le 27 mars.

Le conseil élit M. DRONIOU Joël en qualité de Président de séance pour l'approbation du compte administratif du Maire. M. DRONIOU commente les résultats.

Le compte administratif 2011 faisant apparaître les résultats cumulés suivants est approuvé par 12 voix POUR (Le Maire ayant quitté la salle lors du vote) :

fonctionnement : - 257,68 €

investissement : - 254 154,73 €

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

8 – AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF

Le résultat cumulé de fonctionnement 2011 étant déficitaire de 257,68 €, il sera reporté en totalité au budget primitif 2012 et ne fera pas l'objet d'affectation en investissement.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

9 – BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF

Projet de budget primitif examiné en comité consultatif des finances le 23 mars et envoyé par mél aux conseillers le 27 mars.

Le conseil vote le budget primitif 2012 du lotissement de la corne du cerf qui s'équilibre à 592 200 € en section de fonctionnement et à 687 155 € en section d'investissement.

Le Maire informe qu'il reste encore 3 terrains à vendre et rappelle que le contexte actuel n'est pas favorable aux primo accédants.

E. DAURON demande si on peut diviser le terrain à 55 000 €. Le Maire répond qu'il y a obligation de modifier le règlement du lotissement et d'avoir l'accord des co-lotis.

M. BOULAY demande si la commune peut acheter un terrain, faire construire une maison pour la location. Le Maire répond qu'il faut prévoir des crédits.

Le Maire informe que de la publicité supplémentaire va être faite. S. JOCARD informe qu'une publicité peut être faite sur « le petit solognot » et « le petit vendômois ».

Le Maire informe que l'acte de vente d'une parcelle de terrain au lotissement à M. LEDOUX va bientôt être signé.

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

10 – COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET COMMUNAL

Compte de gestion examiné en comité consultatif des finances le 23 mars et envoyé par mél aux conseillers le 27 mars.

Le conseil approuve le compte de gestion 2011 du receveur pour le budget communal, conforme à la comptabilité administrative du Maire.

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET COMMUNAL

Compte administratif examiné en comité consultatif des finances le 23 mars et envoyé par mél aux conseillers le 27 mars.

Le conseil élit M. DRONIOU Joël en qualité de Président de séance pour l'approbation du compte administratif du Maire. M. DRONIOU commente les résultats.

Le compte administratif 2011 faisant apparaître les résultats cumulés suivants est approuvé par 12 voix POUR (Le Maire ayant quitté la salle lors du vote) :

fonctionnement : + 92 222,58 €

investissement : + 10 761,34 €

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

11 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AUX GRANDS AUVERNATS

Le Maire interroge le conseil sur cette question non inscrite à l'ordre du jour.

Les travaux d'assainissement aux grands auvernats vont être entrepris cette année par Agglopolys et il est préférable de combiner les travaux d'extension du réseau électrique pour profiter d'une seule ouverture de tranchée.

Le devis pour la tranche 1 s'élève à 28 888,64 € HT avec une participation du SIDELC de 40 %, ce qui ramène la participation communale à 17 333,18 € HT.

Le devis pour la tranche 2 s'élève à 17 362,65 € HT avec une participation du SIDELC de 40 %, ce qui ramène la participation communale à 10 417,59 € HT.

Pour déclencher les études préalables aux travaux, la commune doit accepter le devis et prévoir les crédits nécessaires.

Le conseil accepte de délibérer sur cette question.

Le conseil accepte le lancement des études d'exécution pour la tranche 1 de l'extension du réseau d'électricité par le SIDELC pour un montant total de 28 888,64 € HT avec une participation communale de 17 333,18 € et charge le Maire de signer le devis.

12 – ENGAGEMENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement suivants avant le vote du budget primitif 2012 pour l'extension du réseau d'électricité aux Grands auvernats.

objet	article	montant
SIDELC	238	17 370 €

Le conseil autorise le Maire à engager, mandater et liquider ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012 du budget communal.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

7 – RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DROIT DE PREEMPTION URBAIN à l'occasion de mutations d'immeubles : Néant.

DELIVRANCE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : Néant.

7 – AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire :

- informe le conseil des ventes de terrains soumises au droit de préemption de la SAFER au cours du 4^{ème} trimestre 2011.
- Informe qu'il a pris un arrêté supprimant le stationnement interdit dans la rue du foyer.
- Informe que le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Une consultation des autorités est lancée pour avis à rendre avant le 23 avril. Un dossier sera envoyé aux conseillers. Le conseil communautaire d'Agglopolys va donner aussi son avis et la question est importante puisque le schéma comprend en annexe le Schéma Régional de l'éolien.
- Fait le point sur les travaux d'extension de la cantine qui se terminent. Une matinée portes ouvertes est prévue pour les parents d'élèves et une inauguration fin juin après la période électorale. Le Maire complimente J-L. SLOVAK pour le suivi des travaux de la cantine.
- informe du courrier de M. BOURGEOIS pour l'achat d'une bande de terrain communale à côté de sa propriété. Le conseil est favorable et accepte que le Maire entame la procédure.
- Informe qu'Agglopolys demande la tenue du conseil communautaire à Or chaise le 20 juin prochain si possible. Le conseil décide de l'accueillir plus tard.
- Informe de la compétence d'Agglopolys pour l'installation de dispositifs paragrêle pour protéger les vignobles. Des bénévoles sont recherchés pour prendre en charge le matériel.
- Informe que la commune va bénéficier d'une Dotation de Solidarité Communautaire de la part d'Agglopolys de 19 866 €.

- S. JOCARD :

- Rend compte de la réunion de la commission communautaire « développement durable, déplacements, environnement ». Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, Agglopolys a pour objectif d'aider les communes de l'agglomération à réduire leur consommation énergétique en finançant une

partie des travaux qu'elles souhaiteront mettre en oeuvre pour améliorer le bilan énergétique de leurs bâtiments ou de leurs déplacements.

○ Rend compte de la dernière réunion de VAL ECO.

- **E. DAURON** :

○ rend compte de la dernière réunion de l'Accueil de loisirs de Molineuf,

○ rend compte de la réunion de la commission communautaire « développement économique, emploi, insertion, jeunesse ».

- **F. DOMBRE** rend compte de la réunion de la commission communautaire « culture, information, communication ».

- **P. ULMI** :

○ rend compte de la réunion de la commission communautaire « tourisme, valorisation de la Loire et Sports »

○ rend compte de la réunion du comité de pilotage pour les itinéraires cyclables en vallée de la Cisse.

Les conseillers acceptent de recevoir par mél pour information tous les comptes-rendus des commissions communautaires. Ils seront transmis par le secrétariat de mairie.

La séance est levée à 23 h 00.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 13 avril 2012

Le Président de séance
Gérard CHARZAT

Le Secrétaire de séance
N. DE CLERCQ



Les membres du conseil municipal,

SLOVAK Jean-Louis	BOITELLE Noëlline	ULMI Patrice	CHAMPION Thierry
DRONIOU Joël	AURIOL Jean-Marc	JOCARD Sylvie	DOMBRE Françoise
POTTIER Fabrice	ROGER Patricia	DAURON Evelyne	BOULAY Mickaël
ROULLEAU Eric			